



Pétition adressée au président de la République de Guinée

A envoyer à : Amnesty International France
76, boulevard de la Villette 75940
Paris Cedex 1

Justice pour une jeunesse meurtrie en Guinée

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous écrire pour exprimer ma profonde préoccupation concernant la répression des manifestations en Guinée, le traitement des personnes gravement blessées et leurs besoins en termes d'accès aux soins médicaux d'urgence et de plus long terme, et l'impunité des personnes responsables d'usage excessif ou autrement illégal de la force. Amnesty International a collecté des informations et des preuves montrant que depuis 2019, au moins 110 personnes ont été tuées et des centaines d'autres grièvement blessées. Dans ce contexte, nous vous appelons instamment à :

- Garantir les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ;
- Amender la loi du 25 juin 2019 relative à l'usage des armes par la gendarmerie, afin d'indiquer clairement dans chaque article que les armes à feu ne peuvent être utilisées qu'en cas de menace imminente de mort ou de blessure grave, et si les autres moyens se sont avérés inefficaces ou ne peuvent aboutir à faire cesser la menace ;
- Garantir la lutte contre l'impunité des violations des droits humains, y compris l'usage illégal de la force lors des manifestations, et l'accès à la justice et la réparation adéquate pour les victimes et leurs familles ;
- Mettre en place des protocoles pour l'évacuation et la prise en charge médicale rapide des personnes blessées lors de manifestations et former les forces de défense et de sécurité en conséquence ;
- Garantir la disponibilité de matériels adéquats dans les structures de santé pour les soins de personnes grièvement blessées durant les manifestations et garantir le non-conditionnement des soins au paiement des frais médicaux ;
- Garantir un procès équitable devant des tribunaux compétents, indépendants et impartiaux des personnes accusées d'usage illégal de la force ;
- Interdire le déploiement d'éléments des forces de défense et de sécurité cagoulés, et de véhicules banalisés lors des manifestations ;
- Augmenter la part du budget de l'État à la santé pour atteindre 15% conformément aux engagements de la déclaration d'Abuja ;
- Accepter sans plus tarder la demande de visite du Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association et adresser une invitation aux procédures spéciales suivantes à se rendre dans le pays : le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire ; le Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

En vous remerciant par avance pour le temps et l'attention que vous aurez bien voulu accorder à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

	NOM, PRENOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller les représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes